



CHANCELLERIE D'ÉTAT

BUREAU DE LA

COMMUNICATION

SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTAT DU 21 MARS 2007

Informations brèves

Affaires cantonales

Réception de Didier Cuche par le Conseil d'Etat : population conviée

Afin de féliciter le Neuchâtelois Didier Cuche, qui a remporté le classement général de la Descente le 10 mars 2007 à Kvitfjell (NOR) et qui a obtenu la 3ème place du classement général de la Coupe du monde de ski alpin, le Conseil d'Etat in corpore le recevra lors d'une cérémonie officielle qui se tiendra lundi 26 mars 2007 à 18h00 au Château de Neuchâtel, sur l'Esplanade de la Collégiale. Cette manifestation, à laquelle la population est conviée, se tiendra notamment en présence de représentants de la Confédération, des autorités cantonales et communales et des milieux sportifs. A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur sera offert à la population. A noter encore que la médaille de bronze décrochée le 14 février 2007 en slalom géant des Mondiaux à Are (SWE) contribue à récompenser dignement la saison du talentueux skieur des Bugnenets, qui fêtera ses 33 ans le 16 août prochain.

Contact : Patricia Gacond, cheffe du Service des sports, tél. 032 889 69 11.

Départ en retraite de l'ingénieur cantonal

Après dix années passées au service de l'Etat en qualité d'ingénieur cantonal, M. Marcel de Montmollin a choisi de faire valoir son droit à la retraite pour fin juin 2007. Son poste sera remis au concours prochainement. Après des études d'ingénieur civil à l'EPFZ, M. Marcel de Montmollin a travaillé sur les chantiers suisses et étrangers de l'entreprise Zschokke, principalement pour de grands aménagements souterrains et hydroélectriques. Après un passage en Amérique du Sud où il a participé à des gros œuvres souterrains, M. Marcel de Montmollin a été engagé par les anciennes Forces motrices neuchâteloises au début des travaux souterrains de la N5 sous Neuchâtel ; il a travaillé ensuite pour un bureau d'ingénieurs romand avec une activité d'exécution du tunnel du Mont-Terri sur l'A16, puis sur le projet Cleuson-Dixence. Engagé en octobre 1997 à la tête du Service des ponts et chaussées comme ingénieur cantonal, M. Marcel de Montmollin a notamment participé à la mise en place de la section électromécanique de l'entité en 1999, puis à celle de l'Office de l'entretien en 2002. Ces dix années au Service des ponts et chaussées ont été principalement marquées par la réalisation de l'A5 de Vaumarcus à Areuse (1995-2005), des tunnels des Gorges du Seyon (1996-2000) et par le lancement des travaux pour les évitements de Corcelles (initiés en août 2002 ; début des travaux de construction de la tranchée couverte en sept. 2005) et de La Chaux-de-Fonds (début mars 2004 et fin prévue été 2007). Cette période aura en outre été marquée par un changement fondamental des relations entre la Confédération et les cantons, en particulier dans le domaine du financement des routes. Le Conseil d'Etat adresse ses remerciements à M. Marcel de Montmollin pour son engagement en faveur de la population de notre canton durant ses années et l'assure de sa reconnaissance pour les

2.
importantes tâches accomplies. Il lui présente en outre ses meilleurs vœux pour une heureuse retraite.

Contact : Fernand Cuche, conseiller d'Etat, chef du DGT, tél. 032 889 67 00.

Désignation du nouveau médecin-directeur du Service médico-psychologique pour enfants et adolescents

Le Conseil d'Etat a désigné M. Michael Renk, 41 ans, en qualité de nouveau médecin-directeur du Service médico-psychologique pour enfants et adolescents (SMPea). Actuellement médecin-chef au sein dudit service, M. Michael Renk succèdera dès le 1^{er} octobre 2007 à Mme Marie-Odile Goubier-Boula, qui a choisi de faire valoir son droit à la retraite. Marié et père d'un enfant, M. Michael Renk a effectué ses études de médecine à l'Université de Munich. Après avoir travaillé durant quelques années en tant que médecin et médecin assistant en Allemagne, M. Michael Renk a été engagé en 1998 comme médecin assistant à l'Hôpital cantonal de Marsens (FR) et, un an plus tard, comme médecin chef de clinique au Service de pédopsychiatrie du canton de Fribourg, dont il est devenu médecin-chef adjoint en 2002. C'est en octobre 2004 que M. Michael Renk a été engagé au service de l'Etat, en qualité de médecin-chef au SMPea.

Contact : Roland Debély, conseiller d'Etat, chef du DSAS, tél. 032 889 61 00.

Naturalisations

Le Conseil d'Etat a procédé à la naturalisation de 22 personnes et de leurs familles.

Affaires fédérales

Lors de sa séance du mercredi 21 mars 2007, le Conseil d'Etat a répondu à une procédure de consultation :

Ratification de la Convention de l'UNESCO

Dans le cadre de la consultation sur la ratification de la Convention de l'UNESCO respectivement sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles et pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel le Conseil d'Etat souscrit aux objectifs proposés. Concernant la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, le gouvernement entre en matière sur les mécanismes prévus pour son application sur le plan cantonal ; il se dit satisfait aussi que tant la ratification que la mise en œuvre de la convention ne nécessiteront aucune modification sur le plan législatif et qu'aucune des dispositions ne contiennent de droit de recours ; ainsi, aucune tâche supplémentaire n'incombera ni à la Confédération, ni aux cantons, voire aux communes. Concernant la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, le Conseil d'Etat reconnaît sa responsabilité en la matière et s'engage à participer à la définition des mesures de conservation et de promotion du patrimoine culturel immédiate. Et dans ce cas aussi, dès lors qu'aucune des dispositions ne prévoient un droit de recours, aucune charge supplémentaire n'en découlera pour les autorités concernées.

Contact : Suzanne Béri, cheffe du Service des affaires culturelles, tél. 032 889 69 08.

- **Les réponses aux consultations fédérales sont disponibles sur www.ne.ch/ConsultationsFederales**

Pour complément d'information:

Corinne Tschanz, chargée de communication, tél. 032 889 40 39.

Neuchâtel, le 22 mars 2007